

## Construire son projet bâtiment

### Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > Analyser l'existant et vos besoins
- > Proposer des conseils neutres adaptés à vos objectifs
- > Appui d'un technicien spécialisé

#### Vous souhaitez :

- > Définir votre projet bâtiment en cohérence avec votre système d'exploitation en cours et à venir

# Construire son projet bâtiment



## DIAGNOSTIQUER

- Ecoute des besoins
- Problématique de l'exploitation



## EVALUER

- La capacité du bâtiment et prendre en compte sa future évolution
- Nécessité de construire à neuf



## CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- **Analyse, conception et étude du projet :**
  - Descriptif du projet en lien avec le système d'exploitation en cours et à venir
  - Chiffrage du projet
  - Calcul des capacités de stockage des effluents
  - Réalisation des plans (définir le projet, pouvoir réaliser des devis au plus comparatif...)

### Les avantages de la prestation

- Expertise
- Possibilité de visiter des réalisations sur le département
- Améliorer les conditions de travail
- Mise en conformité des bâtiments
- Améliorer et faciliter les pratiques d'élevage et le bien-être animal
- Neutralité du conseil

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

Sur exploitation

### Tarifs

A partir de 600 € HT (selon le temps passé)

### Documents remis

Dossier d'avant-projet :

- Capacités de stockage
- Conseil technique
- Plan du projet
- Chiffrage du projet
- Documents techniques

### Délai

2 visites minimum

### Public

Éleveurs ardennais

## VOTRE INTERLOCUTEUR



**Maxime TAMINE**

**Conseiller**

07 76 11 75 23

m.tamine@ardennes.chambagri.fr

